

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

**COMMUNE DE MARVAL****Haute-Vienne**Séance du Conseil Municipal du  
5 juin 2026

Délibération n° 43/2026

Portant sur l'adhésion à la Fourrière Départementale.

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 5 juin 2026 à 10h, selon convocation en date du 28 mai 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Fabienne AUDIBERT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT - Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT - Édith LÉGER

Absente : Marie LINET (donne pouvoir à Dominique BERTRAND)

Monsieur le Maire informe que la commune n'ayant pas de fourrière règlementaire, il propose de confier à la Fourrière Départementale le soin d'accueillir les animaux domestiques trouvés sur le territoire de la commune en application de l'article L211-24 du Code Rural.

Pour cela, une convention de fourrière doit être conclue pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler son adhésion au Refuge Fourrière Départementale pour l'année 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;
- de verser la cotisation correspondante (1,22 € / habitant pour 2026).

Fabienne AUDIBERT  
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 5 juin 2026  
Régis de SOLMS,  
Maire


